Public Service Staff Relations Board

1988-89 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1989-III-35 Canada: $3.00
ISBN 0-660-53908-X Other countries: $3.60

Price subject to change without notice

1988-89 Estimates

Part III

Public Service Staff
Relations Board

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 4
B. Use of 1986-87 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 6
B. Recent Performance
   1. Highlights 7
   2. Review of Financial Performance 7
C. Background
   1. Introduction 8
   2. Mandate 8
   3. Program Objective 8
   4. Program Organization for Delivery 8
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 9
   2. Initiatives 10
   3. Update on Previously Reported Initiatives 10
E. Program Effectiveness 11

Section II
Analysis by Activity

A. Staff Relations Administration 13
B. Pay Research Bureau 17

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 20
   2. Personnel Requirements 21
   3. Net Cost of Program 22

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	**1988-89 Main Estimates**	1987-88 Main Estimates
	Public Service Staff Relations Board		
25	Program expenditures	**8,492**	8,011
(S)	Contributions to employee benefit plans	**987**	899
	Total Agency	**9,479**	8,910

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	**1988-89 Main Estimates**
	Public Service Staff Relations Board	
25	Public Service Staff Relations Board - Program expenditures	**8,492,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates				1987-88 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary		**Total**	
		Operating	Capital		
Staff Relations Administration	89	5,674	26	**5,700**	5,394
Pay Research Bureau	60	3,779		**3,779**	3,516
	149	9,453	26	**9,479**	8,910

1987-88
Authorized person-years 148

B. Use of 1986-87 Authorities -- Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for use	**Actual Use**
	Public Service Staff Relations Board -			
25	Program expenditures	8,731,000	8,731,000	**7,541,079**
(S)	Contributions to employee benefit plans	912,000	1,011,000	**1,011,000**
	Total Program - Budgetary	9,643,000	9,742,000	**8,552,079**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89

1. Highlights

There has been no fundamental change in the Board's mandate over the year. The philosophy of assisting the parties in settling differences with a minimum of delay and as close to the source of the problem as possible has been readily accepted by the parties. The principal aim for 1988-89 will be to continue to provide services required in a timely and efficient manner.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity ($000)

	Estimates 1988-89	Forecast* 1987-88	Change	For Details See Page
Staff Relations Administration	**5,700**	5,394	306	13
Pay Research Bureau	**3,779**	3,516	263	17
	9,479	8,910	569	
Person-years	**149**	148	1	

* As of October 31, 1987.

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are 6.4% or $569K higher than the 1987-88 forecast expenditures. This increase is due primarily to:

• Increase due to inflation	$403,000
• Adjudication workload increase	$107,000
• Maintenance, Trades and Services Survey	$93,000
• General restraint measures (Five-year reduction plan)	($83,000)
• National Joint Council workload increase	$49,000
Net increase in expenditures	$569,000

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the Program's Performance during 1986-87 and 1987-88 are:

- Under the Parliamentary Employment and Staff Relations Act the Board held hearings and issued decisions in all but one of the 10 applications for certification it had received (see page 10).
- The Board held hearings, one of which lasted eight days, in four references to the Board of decisions of safety officers under Part IV of the Canada Labour Code (see page 11);
- The Chairperson initiated meetings with the principal parties to collective bargaining to discuss a procedure for the speedier resolution of grievances before the Board (see page 11); and,
- The Pay Research Bureau began a pilot study for a new survey program which will provide compensation data relevant to Maintenance, Trades and Services occupations in the Operational Category (see page 11).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1986-87 Financial Performance ($000)

	1986-87		
	Actual	Main Estimates	**Change**
Staff Relations Administration	5,221	5,368	**(147)**
Pay Research Bureau	3,331	4,275	**(944)**
Total	8,552	9,643	**(1,091)**
Person-years	141	168	**(27)**

Explanation of Change: As a result of restraint measures implemented in 1986-87 and in order to achieve the reduced level of resources directed by Cabinet, which were recommended by the Neilson Task Force for the 1987-88 fiscal year, the organization reduced its' level of spending by 11% and person-year utilization by 16% (see pages 14 and 17).

C. Background

1. Introduction

The Public Service Staff Relations Board is the neutral, third party, quasi-judicial tribunal responsible for the administration of the Public Service Staff Relations Act which in 1967 established a system of collective bargaining and grievance adjudication in the federal Public Service. The Board is designated as a department within the meaning and purpose of the Financial Administration Act and has been declared to be a separate employer.

A total of approximately 210,000 employees are encompassed in 157 bargaining units for which 24 employee organizations have been certified as the bargaining agent. The Treasury Board acts for the government as the employer for 76 units in the central administration. The employees of the remaining 81 units are in the employ of 10 separate employers, the three largest of which are the National Research Council, the Staff of the Non-Public Funds, Canadian Forces and the National Film Board. In addition, there are some 24,000 public servants who are not subject to collective bargaining but who are entitled to remedial procedures before the Board.

2. Mandate

By virtue of amendments to the Financial Administration Act the Board is required to make inquiries and determinations under certain provisions of Part IV of the Canada Labour Code with respect to its application to the federal public service. In addition, the Board, as established under the Public Service Staff Relations Act, administers Part I of the Parliamentary Employment and Staff Relations Act.

The Pay Research Bureau was organized in 1957 to survey rates of pay and conditions of employment in the private sector to assist in determining terms and conditions of employment in the Public Service. Upon the enactment of the Public Service Staff Relations Act in 1967 the positions established for the Pay Research Bureau under its former administrative jurisdiction were transferred to the Board.

3. Program Objective

To provide the framework within which the various rights and responsibilities of participants to collective bargaining in the Public Service are to be exercised and to provide information to participants on rates of pay and other conditions of employment in Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Public Service Staff Relations Board is comprised of two activities, the Staff Relations Administration and the Pay Research Bureau. These activities are described further in Section II, Analysis by Activity (see pages 13 and 17).

Organization: The Public Service Staff Relations Act provides for a Board composed of a Chairman, a Vice-Chairman, not less than three Deputy Chairmen and such other full-time and part-time members as the Governor in Council considers necessary to discharge the responsibilities of the Board.

The Chairperson is the Chief Executive Officer and is responsible for all matters relating to the two activities administered by the Public Service Staff Relations Board. The Executive Director of the Pay Research Bureau is responsible for the functions performed by the Bureau and he reports directly to the Chairperson. The Chairperson is responsible to Parliament through the Secretary of State, who is the Minister responsible for laying before Parliament each year the annual report of the Board. The Board has its offices in Ottawa.

Figure 3: 1988-89 Resources by Organization/ Activity ($000)

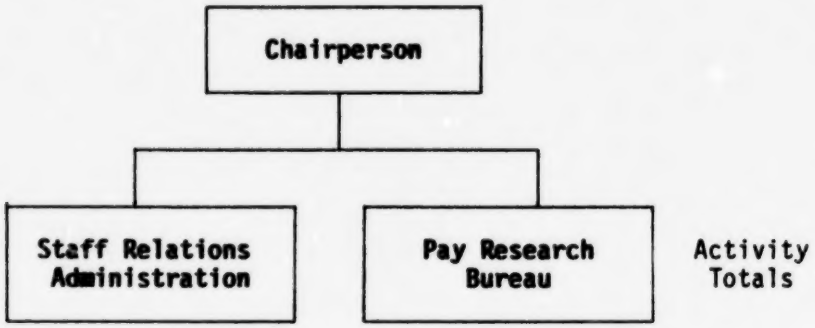

Staff Relations Administration	5,700		5,700
Pay Research Bureau		3,779	3,779
	5,700	3,779	9,479
Person-Years	89	60	149

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Ultimately, the every day concerns of public servants, as expressed through their bargaining agents, and the concerns of the public service employers in managing the public service and implementing the programmes approved by the government of the day, become the factors determining

the workload of the Board, both in quantity and type of dispute requiring attention. It is anticipated that the major issues which will impact on collective bargaining will be those of indexed pensions, job security and public service downsizing.

2. Initiatives

The Chairperson has expressed his concern to the parties over the growing backlog of grievances referred to the Board for adjudication. To remedy this and to ensure that grievances will be heard as quickly as possible after being submitted to the Board, he will:

- increase the caseload of the full-time Board members (see page 15);
- increase the use of part-time Board members (see page 15); and,
- introduce, in consultation with the parties, a new case scheduling procedure as well as a monitoring procedure of cases heard (see page 15).

3. Update on Previously Reported Initiatives

The Public Service Staff Relations Board identified the following initiatives for 1987-88:

- facilitate the settlement of collective bargaining disputes;
- administer the Parliamentary Employment and Staff Relations Act;
- administer certain provisions of Part IV of the Canada Labour Code;
- encourage the settlement of Grievances in advance of hearings and reduce the outstanding references to Adjudication; and,
- plan 1987-88 Compensation Survey Program and, undertake new projects.

Further to these initiatives the Board has achieved the following:

- greater use was made of the Mediation Services of the Board, largely in an informal way, by both the principal parties and individual employees, in the resolution of complaints and grievances and potential complaints, under the PSSRA and Part IV of the Canada Labour Code;
- certification hearings were conducted for bargaining units in the House of Commons, Senate and Library of Parliament under the Parliamentary Employment and Staff Relations Act;

- a number of complaints lodged under Part IV of the Canada Labour Code were heard by the Board, within the time frames laid down by the Board to comply with the legislation;

- although limited success has been achieved, the Board continues to urge the parties to assess the merits of all grievances referred to adjudication with a view to possible settlements without hearings, or, where hearings are necessary, to avoid adjournments or postponements. In addition, where accepted by the parties the system of expedited adjudication whereby a number of cases are heard consecutively without witnesses, based on agreed statements of facts proved to be successful. The Board is continuing its efforts in this area; and,

- a pilot survey to cover Maintenance, Trades and Services occupations in the Operational Category has been scheduled by the Pay Research Bureau for the spring of 1988. Several occupational group reviews were undertaken during 1987-88 and work was begun on the development of new guidelines or criteria governing the development of pay survey samples.

E. Program Effectiveness

To ensure the effective realization of its mandate, the Board closely monitors the proceedings coming before it to ensure their expeditious handling from initial application or reference to final disposition. The Board also ensures that its jurisprudence is available to assist individuals, the immediate parties to collective bargaining and the staff relations community at large through the publication and distribution of its decisions. The principal vehicle is the PSSRB Decisions. This publication, which is published twice yearly, contains a digest of all decisions. As well, the Annual Report of the Board includes significant developments in its jurisprudence. Ultimately, the only way to evaluate the effectiveness of the Board is to determine whether it has been successful in commanding the trust of the parties, and has maintained the integrity of the total dispute resolution process, while establishing a climate which encourages the parties to resolve their differences in a non-adversarial manner.

The Pay Research Bureau's program of survey activities is directly determined by the needs of the parties to collective bargaining and by the Treasury Board Secretariat for classes of employees which are not represented or are excluded from collective bargaining. These needs are expressed through the Advisory Committee on Pay Research and its various technical committees. Feedback from the parties is critical in determining the program's effectiveness. The Bureau receives such feedback on a continuous basis directly from the parties. In addition a management review of PRB undertaken by the Bureau of Management Consulting in 1986/87 found that "PRB clients attest to the high quality, credible, usable information that they obtain from PRB and insist that PRB continue to play an important role in the collective bargaining process".

The Bureau's other clients are the organizations which voluntarily participate in its surveys. While many mechanisms currently exist whereby its respondents provide feedback to the Bureau, of special note is a survey conducted of 310 of its major respondents in 1987-88. Of the organizations which responded to this survey, 90% said the reports are timely, 93% reported that the Bureau provided quality data and 88% said that the reports are useful to them. A few organizations made suggestions for improvement which the Bureau is actively pursuing.

The Pay Research Bureau program was last evaluated in 1984-85 and the results were published in the 1985-86 Part III. The next program evaluation is scheduled for 1989-90 and its results will be published in a subsequent Part III.

Section II
Analysis by Activity

A. Staff Relations Administration

Objective

To administer the Public Service Staff Relations Act in a fair and equitable manner.

Description

The Public Service Staff Relations Board is the quasi-judicial statutory tribunal responsible for the administration of the Public Service Staff Relations Act which established a system of collective bargaining and grievance adjudication in the Federal Public Service. Its mandate as a neutral third party is to resolve, by assistance or determination, disputes over the negotiation, application and interpretation of collective agreements, the imposition of discipline, and disputes over all other manner of proceedings falling under the purview of the Act.

The Board also provides physical premises and administrative support services to the National Joint Council which is a consultative body of representatives of the employer and employees for the negotiation of terms and conditions of employment that do not lend themselves to unit by unit bargaining.

Resource Summaries

This Activity represents 60% of the total operating budget of the Public Service Staff Relations Board for 1988-89. Salaries and contributions to employee benefit plans account for 75% of this Activity's budget.

Figure 4: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Staff Relations Administration	5,700	89	5,394	90	5,221	86

Figure 5: 1986-87 Financial Performance ($000)

	1986-87		
	Actual	Main Estimates	Change
Staff Relations Administration	5,221	5,368	(147)
Person-years	86	93	(7)

Explanation of Change: The expenditures for the Staff Relations Administration Activity are principally comprised of salaries and the expenses involved in the administration of the Public Service Staff Relations Act. As a result of restraint measures implemented in 1986-87, actual spending was 3% lower than originally estimated. In order to achieve the reduced level of resources directed by Cabinet for the 1987-88 fiscal year, the Board under-utilized its' person-year resources by 8%.

Performance Information and Resource Justification

Figure 6 presents a record of the number of references to adjudication made to the Board from the 1983-84 fiscal year to 1987-88.

Figure 6: References to Adjudication

Fiscal Year	Brought Forward	Receipts	Overall Total	Dispositions Total
1987-88	852(1)	1,000(2)	1,852(2)	1,020(2)
1986-87	624	951	1,575	723
1985-86	850	705	1,555	935
1984-85	2,565(3)	470	3,035	2,185
1983-84	2,730(3)	675	3,405	840

(1) Actual
(2) Forecast
(3) The "brought forward" figures for the years 1983-84 and 1984-85 comprised large numbers of outstanding Post Office cases and Clerical and Regulatory strike cases all of which were received in previous fiscal years. Most of these cases were never scheduled for hearings and were eventually settled or withdrawn during 1984-85.

A good indicator of the adjudication workload of the Board can be seen in figure 7, which reflects the significant increase in the number of hearings held. For example an expected 46% increase during 1987-88 over 1986-87, and a further 29% increase during 1988-89.

These large workload increases are a result of the Board's determination to dispose, during a 12 month period, of at least as many cases as it received during that period.

This will be accomplished by increasing the hearing caseload by 210 hearings over 1986-87 levels. Full-time Board members will be assigned 160 hearings with the balance being assigned to part-time Board members who will assist the Board in disposing of the backlog of cases. In addition, a new case scheduling procedure is being developed, whereby the Board schedules multiple cases in each city in order to make more efficient use of time and resources.

In order to ensure that the Board's internal operating procedures are efficient enough to handle this increase, a monitoring procedure of cases heard has been developed. This will allow the Board to develop performance standards, identify and correct any procedural deficiencies and ensure resources are effectively utilized.

Figure 7: Adjudication Hearing Workload

	Estimates 1988-89	Projected(1) 1987-88	Actual 1986-87
Hearings Held	450	350	240
(Number of days)	(560)	(470)	(355)

(1) Based on actual six months 1987-88.

In addition to the above some 30% more cases are scheduled but are settled prior to the hearing.

The volume and variety of proceedings that come before the Board for decision are dependent on the applications, references and complaints coming from employees, bargaining agents and the various employers. Similarly, the frequency with which the Board is called on to provide its services, and the scope and complexity of the issues involved, depend on the degree to which the parties to collective bargaining have by themselves been able to resolve their differences on terms and conditions of employment. The resource requirements are directly related to the above considerations. To the extent that it is possible in advance to anticipate the demand for services, the Board forecasts its workload and resource requirements based on its past years experience in administering the PSSRA. The impact of references and complaints

under Part IV of the Canada Labour Code, and the effect of proceedings under the Parliamentary Employment and Staff Relations Act on the resources of the Board are not yet accurately predictable.

Figure 8 represents the projected workload of other proceedings coming before the Board for 1988-89.

Figure 8: Other Proceedings Workload

	Estimates 1988-89	Projected(1) 1987-88	Actual 1986-87
Conciliation Boards	13	6	3
Arbitration Boards	10	10	11
Conciliation/ Mediation	16	20	11

(1) Based on status of negotiations.

Average costs for the conduct of the various Board proceedings in which part-time Board members and outside specialists participate have been developed and are used against the projected workload to determine financial resource requirements. These resources, in combination with the non-discretionary human and financial resources required to support the full-time Board members, form approximately 27% of the Staff Relations Administration Activity's budget.

The balance of the resources provide the support functions to the operations of the Board. They include the offices of the Secretary Registrar, General Counsel, Mediation Services and Administration. The latter provides services to both the Staff Relations Administration and the Pay Research activities and is largely a mandatory overhead. It comprises Personnel, Financial, Administrative and Library services.

B. Pay Research Bureau

Objective

To collect and provide timely compensation data primarily to assist the parties to collective bargaining.

Description

The Pay Research Bureau conducts research and carries out surveys on rates of pay, benefits and conditions of employment primarily as they relate to those units of employees in the Public Service to whom the system of collective bargaining established by the Public Service Staff Relations Act applies. The Bureau also engages in similar activities in respect of groups that are excluded from that process.

Resource Summaries

This Activity represents 40% of the total operating budget of the Public Service Staff Relations Board for 1988-89. Salaries and contributions to employee benefit plans account for 81% of this Activity's operating budget.

Figure 9: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Pay Research Bureau	**3,779**	**60**	3,516	58	3,331	55

Figure 10: 1986-87 Financial Performance ($000)

	1986-87		
	Actual	Main Estimates	**Change**
Pay Research Bureau	3,331	4,275	**(944)**
Person-years	55	75	**(20)**

Explanation of change: The expenditures for the Pay Research Bureau Activity are principally comprised of salaries and the expenses involved in the conduct of surveys and the preparation of reports. In order to achieve the reduced level of resources directed by Cabinet for the 1987-88 fiscal year, the Bureau reduced its' level of spending by 22% and person-year utilization by 27%.

Performance Information and Resource Justification

Following are the planned compensation surveys which the Pay Research Bureau will be conducting at the request of the parties to bargaining in the upcoming year.

- As part of the Pay Survey program the Bureau will report compensation data on approximately 421 occupational class levels at least once during this fiscal year.

- Bureau officers will be reporting incidence and characteristics data on approximately 35 benefits and working conditions prevalent in industrial organizations and provincial and municipal governments.

- Aside from its normal survey program, the Bureau will be issuing a variety of special reports, conducting various feasibility studies and continuing developmental work in new areas. These will include reports which highlight findings on pay and benefits in the private sector and publications summarizing Public Service pay and benefits. Conducting the new Maintenance, Trades and Services survey will also require time and effort this year. Reviewing aspects of continuing survey programs such as sample selection criteria and occupational class survey specifications will also require resources during the year.

The nature and extent of the Pay Research Bureau's compensation survey program is dependent upon the annual requirement of the parties to bargaining in the Public Service for data. While the Bureau's core program differs little from year to year, it is always difficult to predict with precision the need of the parties for new surveys or modifications to existing ones. It is the fluctuations from year to year which have an impact on resource requirements.

As detailed in previous sections, the Bureau has in place a variety of mechanisms, both formal and informal, which enable it to forecast the needs of the parties and receive feedback from them on the effectiveness of its program and the timeliness and quality of its data (see page 11). To measure efficiency, Bureau managers have available to them several performance indicators such as organizations surveyed, pay observations reported and information requests processed which are useful on a project by project basis. Developing measures on a Bureau-wide basis is more difficult. Information resulting from Bureau programs is presented in reports. Bureau reports, issued in various formats acceptable to the parties, contain either data collected through surveys or findings based on related research. Thus the number of pages published in Bureau reports and measures associated with the number of occupational class levels and benefits surveyed can be indicative of the user's need for data as well as the resources required to provide the level of service desired and as such have been selected as indicators of PRB output on an organization wide basis.

Figure 11 presents a record of the Pay Research Bureau' performance using these three indicators for 1986-87 as well as projections for 1987-88 and estimates for 1988-89.

Figure 11: Performance Indicators

	Estimates 1988-89	Projected 1987-88	Actual 1986-87
Report Pages Produced	3,600	2,000	3,581
Occupational Class Levels Surveyed	421	410	404
Benefits Elements Reported	20,000	3,563	32,939

Because some surveys are conducted on a biennial or triennial basis, the indicators do fluctuate from year to year.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Public Service Staff Relations Board expenditures by object are presented in Figure 12.

Figure 12: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Personnel			
Salaries and wages	**6,366**	5,990	5,834
Contributions to employee benefit plans	**987**	899	1,011
	7,353	6,889	6,845
Goods and services			
Transportation and Communications	**516**	522	418
Information	**287**	282	290
Professional and Special Services	**497**	523	521
Rentals	**145**	145	122
Purchased repair and upkeep	**61**	59	73
Utilities, materials and supplies	**196**	155	136
Other subsidies and payments	**398**	309	1
	2,100	1,995	1,561
Total operating	**9,453**	8,884	8,406
Capital	**26**	26	146
	9,479	8,910	8,552

2. Personnel Requirements

The Public Service Staff Relations Board is a labour intensive organization with personnel costs (including statutory contributions to employee benefit plans) constituting approximately 78% of total operating costs.

Figure 13: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Staff Relations Administration	**89**	90	86
Pay Research Bureau	**60**	58	55
	149	148	141

Figure 14: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	88-89	87-88	86-87		
Board Members and Management	17	17	21	51,400-100,700	79,257
Scientific and Professional	6	6	5	22,042- 92,800	56,282
Administrative and Foreign Service	60	56	64	14,005- 68,111	46,786
Technical	7	6	10	14,009- 64,044	34,405
Administrative Support	59	63	68	14,042- 41,166	25,636

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1987. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The Board's 1988-89 Estimates include only authorities to be voted and statutory authorities. When describing the Program on a full cost basis other costs must be considered.

Figure 15: Total Cost of the Program for 1988-89 ($000)

(thousands of dollars	Main Estimates 1988-89	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1988-89	1987-88
	9,479	1,807	**11,286**	10,714

* Other costs of $1,807,000 consist of: ($000)

- accommodation received without charge from Public Works 1,639
- employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat 154
- cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services 14

Commission des relations de travail dans la Fonction publique

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Plan de dépenses

88-02512/

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

En vente au Canada par l'entremise de nos

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1989-III-35 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-53908-X à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Commission des relations de travail dans la Fonction publique

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 4
B. Emploi des autorisations en 1986-1987 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 6
B. Rendement récent
1. Points saillants 7
2. Examen des résultats financiers 7
C. Données de base
1. Introduction 8
2. Mandat 8
3. Objectif du Programme 9
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 9
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 10
2. Initiatives 11
3. État des initiatives annoncées antérieurement 11
E. Efficacité du Programme 12

Section II
Analyse par activité

A. Administration des relations de travail 14
B. Bureau de recherches sur les traitements 18

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 21
2. Besoins en personnel 22
3. Coût net du Programme 23

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 -- Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	**Budget principal 1988-1989**	Budget principal 1987-1988
	Commission des relations de travail dans la Fonction publique		
25	Dépenses du Programme	**8 492**	8 011
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**987**	899
	Total de l'organisme	**9 479**	8 910

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(dollars)	**Budget principal 1988-1989**
	Commission des relations de travail dans la Fonction publique	
25	Commission des relations de travail dans la Fonction publique - Dépenses du Programme	**8 492 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989 Années-personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	Total	Budget principal 1987-1988
Administration des relations de travail	89	5 674	26	**5 700**	5 394
Bureau de recherches sur les traitements	60	3 779		**3 779**	3 516
	149	9 453	26	**9 479**	8 910
Années-personnes autorisées en 1987-1988	148				

B. Emploi des autorisations en 1986-1987 -- Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	**Emploi réel**
	Commission des relations de travail dans la Fonction publique -			
25	Dépenses du Programme	8 731 000	8 731 000	**7 541 079**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	912 000	1 011 000	**1 011 000**
	Total du Programme - Budgétaire	9 643 000	9 742 000	**8 552 079**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989

1. Points saillants

Le mandat de la Commission est demeuré fondamentalement le même au cours de l'année. Les parties ont accepté d'emblée le principe directeur selon lequel celle-ci doit les aider à régler leurs différends dans les meilleurs délais et aussi près que possible de la source du problème. En 1988-1989, l'objectif principal de la Commission consistera à continuer de fournir les services requis sans tarder et avec efficacité.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu* 1987-1988	Différence	Détails à la page
Administration des relations de travail	**5 700**	5 394	306	14
Bureau de recherches sur les traitements	**3 779**	3 516	263	18
	9 479	8 910	569	
Années-personnes	**149**	148	1	

* Au 31 octobre 1987

Explication de la différence: Les besoins financiers de 1988-1989 sont supérieurs de 6,4 %, soit de 569 000 $, aux dépenses prévues pour 1987-1988. Cette hausse est surtout attribuable à ce qui suit:

• Hausse due à l'inflation	403 000 $
• Augmentation de la charge de travail au chapitre de l'arbitrage des griefs	107 000 $
• Enquête Entretien, Métiers et Services	93 000 $
• Mesures de restriction générales (plan quinquennal de réduction)	(83 000 $)
• Augmentation de la charge de travail du Conseil national mixte	49 000 $
Augmentation nette des dépenses	569 000 $

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants du rendement du Programme en 1986-1987 et en 1987-1988:

- En vertu de la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Commission a tenu des audiences et a rendu des décisions dans le cas de 9 des 10 demandes d'accréditation dont elle avait été saisie (voir page 11);

- En vertu de la partie IV du Code canadien du travail, la Commission a tenu des audiences, dont une de huit jours, dans quatre affaires où des décisions prises par des agents de sécurité lui avaient été renvoyées (voir page 11);

- Le président a organisé des réunions avec les principales parties à la négociation collective, afin de discuter d'une procédure visant à accélérer le règlement des griefs en instance devant la Commission (voir page 12);

- Le Bureau de recherches sur les traitements a entrepris une étude pilote dans le cadre d'un nouveau programme d'enquêtes, afin de recueillir des données sur la rémunération dans le cas des professions comprises dans les groupes Entretien, Métiers et Services de la catégorie Exploitation (voir page 12).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1986-1987 (en milliers de dollars)

	1986-1987		
	Réel	Budget principal	**Différence**
Administration des relations de travail	5 221	5 368	**(147)**
Bureau de recherches sur les traitements	3 331	4 275	**(944)**
Total	8 552	9 643	**(1 091)**
Années-personnes	141	168	**(27)**

Explication de la différence: Par suite des mesures de restriction qui ont été prises en 1986-1987 et afin de ramener ses ressources au niveau ordonné par le Cabinet à la suite des recommandations faites par le Groupe de travail Neilson pour l'année financière 1987-1988, la Commission a réduit ses dépenses de 11 % et l'utilisation de ses années-personnes de 16 % (voir pages 15 et 19).

C. Données de base

1. Introduction

La Commission des relations de travail dans la Fonction publique est un tribunal indépendant et quasi judiciaire chargé d'appliquer, à titre de tierce partie, la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qui, en 1967, a établi un régime de négociation collective et une procédure de règlement des griefs dans la fonction publique fédérale. Elle constitue un ministère au sens de la Loi sur l'administration financière et est désignée comme un employeur distinct.

Il existe 157 unités de négociation formées d'environ 210 000 employés au total et pour lesquelles 24 associations d'employés ont été accréditées à titre d'agents négociateurs. Soixante-seize de ces unités de négociation relèvent de l'administration centrale et ont pour employeur le Conseil du Trésor qui agit au nom du gouvernement. Les employés des 81 autres unités relèvent de 10 employeurs distincts dont les 3 plus importants sont le Conseil national de recherches, le Personnel des fonds non publics des Forces canadiennes, et l'Office national du film. En outre, quelque 24 000 autres fonctionnaires ne sont pas assujettis à la négociation collective, mais peuvent quand même se prévaloir des procédures de redressement qui relèvent de la compétence de la Commission.

2. Mandat

Par suite des modifications qui ont été apportées à la Loi sur l'administration financière, la Commission est appelée à procéder à des examens et à rendre des décisions en vertu de certaines dispositions de la partie IV du Code canadien du travail qui s'appliquent à la fonction publique fédérale. De plus, la Commission, qui a été établie en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, applique la partie I de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

Le Bureau de recherches sur les traitements a été fondé en 1957 afin de procéder à des enquêtes sur les taux de rémunération et les conditions de travail dans le secteur privé et d'aider à déterminer les conditions de travail dans la fonction publique. Depuis l'adoption, en 1967, de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, les postes qui avaient été établis pour le Bureau dans l'ancienne structure administrative ont été transférés à la Commission.

3. Objectif du Programme

Fixer les cadres à l'intérieur desquels doivent s'exercer les divers droits et être assumées les diverses responsabilités des parties à la négociation collective dans la fonction publique, et procurer à ces parties des renseignements sur les taux de rémunération et autres conditions d'emploi au Canada.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité: La Commission des relations de travail dans la Fonction publique compte deux composantes, soit l'Administration des relations de travail et le Bureau de recherches sur les traitements. Ces sphères d'activité sont décrites plus loin dans la section II, Analyse par activité (voir pages 14 et 18).

Organisation: La Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique établit comme suit la composition de la Commission: un président, un vice-président, au moins trois présidents suppléants et autant de membres à plein temps et à temps partiel que le gouverneur en conseil estime nécessaires à son fonctionnement.

Le président est le fonctionnaire administratif en chef et a l'entière responsabilité de deux secteurs d'activité de la Commision des relations de travail dans la Fonction publique. Le directeur exécutif du Bureau de recherches sur les traitements rend compte directement au président des diverses activités de son secteur. Le président est comptable au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État, qui est le ministre chargé de déposer au Parlement le rapport faisant état de l'administration de la Commission au cours de l'année précédente. La Commission a son siège à Ottawa.

Tableau 3: Affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités pour 1988-1989 (en milliers de dollars)

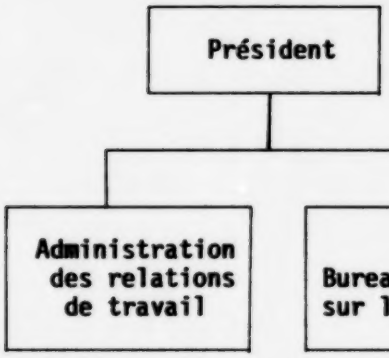

	Administration des relations de travail	Bureau de recherches sur les traitements	Total des activités
Administration des relations de travail	5 700		5 700
Bureau de recherches sur les traitements		3 779	3 779
	5 700	3 779	9 479
Années-personnes	89	60	149

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

En dernière analyse, ce sont les préoccupations quotidiennes des fonctionnaires exprimées par leurs agents négociateurs, de même que les préoccupations des employeurs appelés à assurer la gestion de la fonction publique et à appliquer les programmes approuvés par le gouvernement au pouvoir qui déterminent maintenant la charge de travail de la Commission, c'est-à-dire la quantité aussi bien que le genre de litiges à régler. On prévoit que l'indexation des pensions, la sécurité d'emploi et la compression des effectifs dans la fonction publique constitueront les principales questions qui influeront sur la négociation collective.

2. Initiatives

Le président a fait savoir aux parties que l'arriéré croissant des griefs renvoyés à la Commission était pour lui une source de préoccupation. Pour remédier à cette situation et pour s'assurer que les griefs seront entendus le plus tôt possible après leur renvoi à la Commission, il prendra les mesures suivantes:

- augmenter la charge de travail des membres à plein temps (voir page 16);
- faire davantage appel aux membres à temps partiel (voir page 16);
- adopter, après consultation avec les parties, une nouvelle méthode de mise au rôle ainsi qu'une procédure de contrôle des affaires entendues (voir page 16).

3. État des initiatives annoncées antérieurement

En 1987-1988, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique entendait prendre les initiatives suivantes:

- faciliter le règlement des conflits liés à la négociation collective;
- appliquer la Loi sur les relations de travail au Parlement;
- appliquer certaines dispositions de la partie IV du Code canadien du travail;
- encourager le règlement des griefs sans audience et réduire l'arriéré des griefs renvoyés à l'arbitrage;
- planifier le programme d'enquêtes sur la rémunération pour 1987-1988 et réaliser de nouveaux projets.

Dans le cadre de ces initiatives, la Commission a réalisé ce qui suit:

- Les principales parties aussi bien que des employés ont davantage eu recours aux services de médiation de la Commission, la plupart du temps de façon officieuse, en vue de régler des plaintes éventuelles ou dûment déposées ainsi que des griefs visés par la LRTFP ou la partie IV du Code canadien du travail.
- En application de la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Commission a tenu des audiences dans des affaires d'accréditation touchant des unités de négociation de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement.
- Elle a en outre entendu un certain nombre de plaintes présentées en vertu de la partie IV du Code canadien du travail, et ce dans les délais qu'elle avait fixés conformément à la Loi.

- Bien qu'elle n'ait guère eu de succès à ce chapitre jusqu'à présent, la Commission continue d'encourager les parties à évaluer le bien-fondé des griefs renvoyés à l'arbitrage et à les régler sans audience si c'est possible ou, si une audience est nécessaire, à en éviter la suspension ou l'ajournement, de plus dans les cas où les parties avaient accepté la méthode de l'arbitrage accéléré, celle-ci s'est révélée efficace. Selon cette méthode, un certain nombre d'affaires sont entendues à la suite l'une de l'autre, sans témoignages, et tranchées à partir d'exposés conjoints des faits. La Commission poursuit ses efforts dans ce domaine.

- Le Bureau de recherches sur les traitements prévoit d'effectuer, au printemps de 1988, une enquête pilote sur des professions comprises dans les groupes Entretien, Métiers et Services de la catégorie Exploitation. Au cours de l'année, il a procédé à plusieurs études de groupes professionnels et a commencé à élaborer de nouvelles lignes directrices ou de nouveaux critères devant régir l'établissement des échantillons des enquêtes sur les salaires.

E. Efficacité du Programme

Pour s'assurer qu'elle remplit efficacement son mandat, la Commission surveille étroitement les affaires qui lui sont présentées et voit à ce qu'elles soient traitées sans retard depuis l'étape initiale de la présentation ou du renvoi à l'arbitrage jusqu'au règlement final. Par la publication et la diffusion de ses décisions, la Commission s'assure que sa jurisprudence est accessible au public, aux parties directement engagées dans la négociation collective et à tous ceux qui oeuvrent dans le domaine des relations de travail. La principale publication de ce genre est le Recueil de décisions de la CRTFP, un abrégé de toutes les décisions qui est publié deux fois par année. A noter également le Rapport annuel où l'on trouve un résumé des décisions importantes rendues par la Commission. En fin de compte, pour évaluer l'efficacité de la Commission, il suffit de se demander si celle-ci a su gagner la confiance des parties et maintenir l'intégrité de la procédure de règlement des différends tout en créant un climat qui encourage les parties à régler leurs litiges à l'amiable.

Le programme d'enquêtes du Bureau de recherches sur les traitements est directement déterminé par les besoins des parties à la négociation collective et, dans le cas des classes d'employés non représentés ou exclus de la négociation collective, par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ces besoins sont formulés par le Comité consultatif de recherches sur les traitements et ses divers comités techniques. La réaction des parties revêt une importance cruciale lorsqu'il s'agit de déterminer l'efficacité du Programme. Ces réactions sont continuellement portées à la connaissance du Bureau par les parties elles-mêmes. De plus, d'après un examen de la gestion effectué par le Bureau des conseillers en gestion en 1986-1987, les clients du Bureau confirment que les renseignements qu'ils obtiennent de lui sont utiles, fiables et de qualité et ils tiennent à ce qu'il continue de jouer un rôle important dans la négociation collective.

Les autres clients du Bureau sont les organismes qui participent de leur plein gré à ses enquêtes. De nombreux mécanismes permettent à ces derniers de faire part de leurs réactions au Bureau, mais il y a lieu de noter en particulier le sondage que le Bureau a effectué en 1987-1988 auprès de 310 de ses principaux participants. Au total, 90 % des répondants ont déclaré que les rapports renfermaient des renseignements à jour, 93 % que le Bureau fournissait des données de qualité, et 88 % que les rapports leur étaient utiles.

La dernière évaluation du programme du Bureau de recherches sur les traitements, dont les résultats ont été publiés dans la Partie III du Budget des dépenses de 1985-1986, remonte à l'année financière 1984-1985. La prochaine évaluation est prévue pour 1989-1990 et les résultats en seront publiés dans la Partie III du Budget des dépenses qui sera présentée par la suite.

Section II
Analyse par activité

A. Administration des relations de travail

Objectif

Appliquer avec justice et équité la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Description

La Commission des relations de travail est un tribunal quasi judiciaire institué par la loi et chargé d'appliquer la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qui a établi un régime de négociation collective et une procédure de règlement des griefs dans la fonction publique fédérale. Son mandat de tierce partie impartiale consiste à régler, en apportant son aide ou en rendant des décisions, les différends découlant de la négociation, de l'application ou de l'interprétation des conventions collectives, de l'imposition de mesures disciplinaires et de toute autre procédure prévue par la Loi.

La Commission fournit également des locaux et des services de soutien administratif au Conseil national mixte, un organisme consultatif composé de représentants de l'employeur et des employés dont le rôle consiste à négocier les conditions de travail qui ne se prêtent pas à la négociation groupe par groupe.

Sommaire des ressources

L'Administration des relations de travail représente 60 % du budget de fonctionnement de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour 1988-1989. Les traitements et les cotisations versées aux régimes d'avantages sociaux représentent 75 % du budget de cette activité.

Tableau 4: Sommaire des ressources par activité (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration des relations de travail	**5 700**	**89**	5 394	90	5 221	86

Tableau 5: Résultats financiers de 1986-1987 (en milliers de dollars)

	1986-1987		
	Réel	Budget principal	**Différence**
Administration des relations de travail	5 221	5 368	**(147)**
Années-personnes	86	93	**(7)**

Explication de la différence: Les dépenses de l'Administration des relations de travail se composent surtout des salaires et des dépenses découlant de l'application de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Par suite d'une série de mesures de restriction prises en 1986-1987, les dépenses réelles pour cette activité ont été de 3 % inférieures aux dépenses prévues. Pour ramener ses ressources au niveau ordonné par le Cabinet pour l'année financière 1987-1988, la Commission a réduit de 8 % l'utilisation de ses années-personnes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le tableau 6 présente un relevé des griefs renvoyés à la Commission pour arbitrage au cours de la période allant de 1983-1984 à 1987-1988.

Tableau 6: Griefs renvoyés à l'arbitrage

Année financière	Affaires reportées	Nouvelles affaires reçues	Total global	Total des affaires réglées
1987-1988	852(1)	1 000(2)	1 852(2)	1 020(2)
1986-1987	624	951	1 575	723
1985-1986	850	705	1 555	935
1984-1985	2 565(3)	470	3 035	2 185
1983-1984	2 730(3)	675	3 405	840

(1) Réel
(2) Prévu
(3) Les «affaires reportées» à 1983-1984 et à 1984-1985 comprennent un grand nombre d'affaires reçues au cours des années financières précédentes et émanant des Postes ou découlant de la grève des commis aux écritures et aux règlements. La plupart d'entre elles n'ont jamais été mises au rôle et ont finalement été réglées ou retirées en 1984-1985.

Le tableau 7, dont les données font état d'une hausse sensible du nombre d'audiences prévues, à savoir 46 % de plus en 1987-1988 qu'en 1986-1987 et 29 % de plus en 1988-1989 qu'en 1987-1988, donne une bonne idée de la charge de travail de la Commission au chapitre de l'arbitrage des griefs.

Ces fortes augmentations de la charge de travail sont dues au fait que la Commission a décidé de régler, au cours d'une période de 12 mois, au moins autant d'affaires qu'elle en reçoit pendant une telle période.

Pour obtenir ce résultat, la Commission tiendra 210 audiences de plus qu'en 1986-1987. Les membres à plein temps s'en verront confier 160, tandis que les membres à temps partiel, qui aideront la Commission à venir à bout de l'arriéré des affaires, seront chargés de tenir les autres. De plus, grâce à la nouvelle méthode de mise au rôle qui est en train d'être établie, plusieurs affaires pourront être entendues dans chaque ville au cours d'une même période, ce qui permettra à la Commission d'employer son temps et ses ressources plus efficacement.

Afin de s'assurer que ses procédures opérationnelles sont assez efficaces pour répondre à cette augmentation, la Commission a établi un système de contrôle du déroulement des affaires qui lui permettra d'élaborer des normes de rendement, de repérer et de corriger toute lacune procédurale et de faire en sorte que les ressources soient utilisées efficacement.

Tableau 7: Charge de travail en audiences d'arbitrage de griefs

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu(1) 1987-1988	Réel 1986-1987
Nombre d'audiences	450	350	240
(nombre de jours)	(560)	(470)	(355)

(1) D'après les chiffres des six premiers mois de 1987-1988.

À ce qui précède, il faut ajouter environ 30 % d'affaires mises au rôle, mais réglées avant la tenue d'une audience.

La charge de travail de la Commission tient au nombre et à la diversité des requêtes, des litiges et des plaintes qui lui sont soumis par les employés, les agents négociateurs et les employeurs. De la même façon, la fréquence à laquelle la Commission est appelée à fournir ses services et la portée et la complexité des questions dont elle est saisie sont fonction de la mesure dans laquelle les parties à la négociation collective réussissent à s'entendre entre elles sur les conditions de travail. Les besoins en ressources sont directement

liés à ces facteurs. C'est en se fondant sur ses années d'expérience dans l'application de la LRTFP que la Commission prévoit sa charge de travail et les ressources dont elle aura besoin, si tant est qu'il soit possible de déterminer d'avance la demande de services. Il est encore trop tôt pour prévoir avec exactitude l'incidence que les renvois et les plaintes présentés en vertu de la partie IV du Code canadien du travail et les affaires à examiner en vertu de la Loi sur les relations de travail au Parlement auront sur les ressources de la Commission.

Le tableau 8 fait état des prévisions de la charge de travail constituée des autres affaires dont la Commission sera saisie en 1988-1989.

Tableau 8: Charge de travail constituée d'autres affaires

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu(1) 1987-1988	Réel 1986-1987
Bureaux de conciliation	13	6	3
Commissions d'arbitrage	10	10	11
Conciliation/ Médiation	16	20	11

(1) D'après l'état des négociations.

La Commission a établi le coût moyen du traitement des différentes affaires qui requièrent la participation de ses membres à temps partiel et des spécialistes de l'extérieur, et elle se sert de ces chiffres pour déterminer les ressources financières dont elle aura besoin pour assumer la charge de travail prévue. Ces ressources, jointes aux ressources humaines et financières non discrétionnaires dont ont besoin les membres à plein temps de la Commission, représentent environ 27 % du budget de l'Administration des relations de travail.

Le reste des ressources est consacré aux services de soutien nécessaires aux opérations de la Commission. Ceux-ci comprennent les bureaux du secrétaire-greffier et de l'avocat général, les services de médiation et d'administration. L'administration offre ses services tant à l'Administration des relations de travail qu'au Bureau de recherches sur les traitements et entraîne en grande partie des frais généraux obligatoires. Elle se compose des services du personnel et des finances, des services administratifs et de la bibliothèque.

B. Bureau de recherches sur les traitements

Objectif

Recueillir et publier des données à jour sur la rémunération, avant tout pour aider les parties à la négociation collective.

Description

Le Bureau de recherches sur les traitements effectue des recherches et des enquêtes sur les taux de rémunération, les avantages sociaux et les conditions de travail dans le cas des unités de fonctionnaires auxquelles s'applique le régime de négociation établi par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et, dans une moindre mesure, dans le cas de certains groupes exclus de ce régime.

Sommaire des ressources

Le Bureau de recherches sur les traitements représente 40 % du budget de fonctionnement de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour 1988-1989. Les traitements et les cotisations versées aux régimes d'avantages sociaux correspondent à 81 % du budget de fonctionnement du Bureau.

Tableau 9: Sommaire des ressources de l'activité (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P
Bureau de recherches sur les traitements	**3 779**	**60**	3 516	58	3 331	55

Tableau 10: Résultats financiers en 1986-1987 (en milliers de dollars)

	1986-1987		
	Réel	Budget principal	**Différence**
Bureau de recherches sur les traitements	3 331	4 275	**(944)**
Années-personnes	55	75	**(20)**

Explication de la différence: Les dépenses du Bureau de recherches sur les traitements découlent principalement des salaires et des dépenses engagées au titre des enquêtes et de l'établissement des rapports. Pour ramener ses ressources au niveau ordonné par le Cabinet pour l'année financière 1987-1988, le Bureau a réduit ses dépenses de 22 % et l'utilisation de ses années-personnes de 27 %.

Données sur le rendement et justification des ressources

Voici les enquêtes sur la rémunération que le Bureau de recherches sur les traitements se propose de mener à la demande des parties à la négociation au cours de la prochaine année:

- Dans le cadre du programme d'enquêtes sur la rémunération, le Bureau publiera des données salariales applicables à environ 421 niveaux de classes professionnelles, et ce au moins une fois au cours de l'année financière.

- Les agents du Bureau recueilleront des données sur la fréquence et les caractéristiques d'environ 35 avantages sociaux et conditions de travail en vigueur dans le secteur des entreprises ainsi que dans les administrations provinciales et municipales.

- Outre le travail qu'il effectuera dans le cadre de son programme d'enquêtes normal, le Bureau publiera une série de rapports spéciaux, procédera à diverses études de faisabilité et continuera d'élaborer le plan de nouvelles activités. Ainsi, il publiera notamment des rapports faisant état de résultats d'enquêtes sur les salaires et les avantages sociaux offerts dans le secteur privé, de même que des renseignements sommaires sur les salaires et les avantages sociaux en vigueur dans la fonction publique. La nouvelle enquête qu'il effectuera à l'égard des groupes Entretien, Métiers et Services lui demandera aussi beaucoup de temps et d'efforts cette année. Il lui faudra également consacrer des ressources à la révision de certains aspects des programmes d'enquêtes permanents, par exemple à celle des critères d'échantillonnage et des particularités de classes professionnelles.

La nature et la portée du programme d'enquêtes sur la rémunération établi par le Bureau de recherches sur les traitements tiennent aux besoins en données exprimés par les parties à la négociation dans la fonction publique. Le programme de base du Bureau diffère peu d'une année à l'autre, mais il demeure difficile de prévoir avec exactitude si les besoins des parties exigent que de nouvelles enquêtes soient menées ou que des modifications soient apportées aux enquêtes existantes. Ce sont les fluctuations enregistrées d'une année à l'autre qui influent sur les besoins en matière de ressources.

Comme il est précisé dans les sections précédentes, le Bureau dispose de diverses méthodes, tant officielles qu'officieuses, qui lui permettent de prévoir les besoins des parties et de connaître leurs réactions à l'égard de l'efficacité de son programme, de la qualité de ses données et de la mesure dans laquelle celles-ci sont publiées dans les délais voulus (voir page 12). Les gestionnaires du Bureau ont à leur disposition une série d'indices de rendement, tels que les organismes visés par les enquêtes, les observations salariales déclarées et les demandes de renseignements traitées, qui leur permettent de mesurer l'efficacité des opérations projet par projet. Il est plus difficile d'établir des mesures applicables à l'ensemble du Bureau. Celui-ci publie sous forme de rapports les renseignements obtenus dans le cadre de ses programmes. Ces rapports, dont la présentation varie selon les besoins des parties, contiennent soit des données recueillies par voie d'enquête, soit des constatations tirées de recherches connexes. Le nombre de pages que comptent les rapports de même que les mesures liées au nombre de niveaux de classes professionnelles et le nombre d'avantages étudiés peuvent donc donner une bonne idée des données requises par l'utilisateur ainsi que des ressources nécessaires pour fournir le niveau de service désiré. C'est pourquoi ce sont ces critères qui servent à mesurer le rendement du BRT dans son ensemble.

Le tableau 11 fait état, au moyen de ces trois indicateurs, du rendement du Bureau de recherches sur les traitements pour 1986-1987, des prévisions pour 1987-1988 et du budget des dépenses pour 1988-1989.

Tableau 11: Indicateurs de rendement

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Pages que comptent les rapports	3 600	2 000	3 581
Niveaux de classes professionnelles visés par les enquêtes	421	410	404
Éléments d'avantages déclarés	20 000	3 563	32 939

Comme certaines enquêtes ne sont effectuées que tous les deux ou trois ans, les indicateurs fluctuent d'une année à l'autre.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Le tableau 12 montre, par article, les dépenses de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Tableau 12: Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1988-1989**	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel			
Traitements et salaires	**6 366**	5 990	5 834
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**987**	899	1 011
	7 353	6 889	6 845
Biens et services			
Transports et communications	**516**	522	418
Information	**287**	282	290
Services professionnels et spéciaux	**497**	523	521
Location	**145**	145	122
Achat de services de réparation et d'entretien	**61**	59	73
Services publics, fournitures et approvisionnements	**196**	155	136
Autres subventions et paiements	**398**	309	1
	2 100	1 995	1 561
Total des dépenses de fonctionnement	**9 453**	8 884	8 406
Capital	**26**	26	146
	9 479	8 910	8 552

2. Besoins en personnel

La Commission des relations de travail dans la Fonction publique est un organisme de main-d'oeuvre dont les frais touchant le personnel (compte tenu des contributions réglementaires aux régimes d'avantages sociaux) constituent plus de 78 % de l'ensemble des frais de fonctionnement.

Tableau 13: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Administration des relations de travail	**89**	90	86
Bureau de recherches sur les traitements	**60**	58	55
	149	148	141

Tableau 14: Détails des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1988-1989
	88-89	87-88	86-87		
Membres de la Commission et gestion	17	17	21	51 400 -100 700	79 257
Scientifique et professionnelle	6	6	5	22 042 - 92 800	56 282
Administration et service extérieur	60	56	64	14 005 - 68 111	46 786
Technique	7	6	10	14 009 - 64 044	34 405
Soutien administratif	59	63	68	14 042 - 41 166	25 636

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1987. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de la Commission pour 1988-1989 englobe seulement les dépenses qui seront effectuées en vertu des crédits votés ou prévus par la Loi. Lorsqu'il s'agira d'indiquer le coût total du Programme, il faudra tenir compte d'autres dépenses.

Tableau 15: Coût total du Programme pour 1988-1989

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme	
			1988-1989	1987-1988
	9 479	1 807	**11 286**	10 714

*

Les autres coûts de 1 807 000 $ comprennent: (000 $)

- Locaux fournis sans frais par Travaux publics 1 639
- Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor 154
- Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services 14